



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198

RÈGLEMENT PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 11 mars 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-03-056 le règlement numéro 198, règlement Plan d'aménagement d'ensemble.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle quinzième jour d'avril 2024

Stéphanie Leblanc
Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

